



## TARIFS 2021/2022

LE CHOIX DU RÉGIME EST FAIT POUR L'ANNÉE SCOLAIRE  
(sauf accord spécifique avec le directeur)

**- Contribution des Familles \* :**

- ⇒ 4<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> : > par an : 557,00 €
- ⇒ Seconde, première, terminale : > par an : 675,00 €

**- Contribution pédagogique :**

- ⇒ Frais de photocopies : > par an : 42,50 €
- ⇒ Participation activités pédagogiques : > par an : 47,50 €  
(sorties, visites, cinéma, théâtre...) 90,00 €

- Total 4<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> : > par an : 647,00€**
- Total Seconde, première, terminale : > par an : 765,00€**

\* La contribution des familles est due pour l'année entière,  
et ce, même en cas de démission en cours d'année scolaire.

Mis à part les voyages scolaires avec hébergement,  
aucune autre contribution ne sera demandée aux familles.

### $\frac{1}{2}$ pension et internat

#### Tarifs annualisés, stages, voyages, examens : périodes déduites

- ⇒  $\frac{1}{2}$  PENSION > 4 jours : > par an : 829,00 €
- ⇒ INTERNAT\*\* : > 4\* jours : > par an : 1 689,00 €  
> 5 jours : > par an : 1 846,00 €

(\*) (Départ mercredi 12 h - retour jeudi 7 h 50)

(\*\*) Si un élève interne choisit de devenir  $\frac{1}{2}$  pensionnaire, en cours d'année scolaire, la location de la chambre sera néanmoins maintenue, sauf si elle est reprise par un autre élève ou avec un accord spécifique avec le directeur.

- Repas occasionnel : 7.40 €.

- Hébergement pension complète pendant les stages : 61 € la semaine.

- FACTURATION : 1 facture annuelle.

- PAIEMENT :

- ⇒ Par prélèvement bancaire : sur 10 mois d'octobre à juillet, le 10 de chaque mois.
- ⇒ Par chèque : au début du trimestre ou du mois, à l'ordre du LTP Jeanne d'Arc.
- ⇒ En espèces : à l'économat.